

Is your personal safety at risk?



## The Social Housing Registry of Ottawa

Local Priority Access Status - Urgent Safety

If you are not safe where you live right now, you may qualify for **“Local Priority Access Status”** on the waiting list for social housing.

**“Local Priority Access Status”** means that no matter when you applied, you will be given a priority for rent-geared-to-income housing

## What is “Local Priority Access Status - Urgent Safety”?

You may qualify if you are:

- A household where a member does not qualify for Special Priority but is subject to current abuse from a family member or former partner; or
- A member of the household is subject to ongoing or extraordinary threat to personal safety by a non-family-member and a change in housing will result in a significant increase in personal safety.

## What do you have to do?

To get Local Priority Access Status as an Urgent Safety household, you must:

- Give The Registry an address and phone number where they can contact you.
- Keep your file up to date by telling The Registry about all changes.
- Give The Registry a support letter that verifies current abuse, ongoing extraordinary threat to personal safety and confirmation a change in housing will result in a significant increase in personal safety. The documents can be letters from:
  - a doctor
  - a lawyer
  - a law enforcement officer
  - a member of the clergy
  - a guidance counselor
  - an individual in a managerial or administrative position with a housing provider
  - a community health care worker
  - a social worker
  - a social service worker
  - a victim services worker
  - a settlement services worker
  - a shelter worker

If there is not enough information in the documents, Registry staff will contact either you or the person who wrote the letter to get more information. The Registry will ask you to attend an interview with one of their staff.

## What if you owe money to a social housing organization?

If you owe money to a social housing provider, you must make arrangements with them to pay. You must follow through on the payment arrangement.

## What else do you need to know?

If you are given Local Priority Access Status as an Urgent Safety Household, you will have to select 30% of **all** available rent-geared-to-income options across the City of Ottawa that are suitable for your family size during the first year of your wait. After the first year, this amount increases to 50%.

If you have Local Priority Access Status, you must accept the first offer of housing. If you do not accept the first offer, you will lose your priority. You can still remain on the chronological waiting list until you refuse a total of three offers. If you refuse three offers, your application will be cancelled. You can apply again, but you will go to the bottom of the waiting list.

If you have any questions, please contact The Registry staff at :

**2197 Riverside Dr., 5<sup>th</sup> Floor  
Ottawa, Ontario  
K1H 1A9**

**Telephone: (613) 526-2088**

**Fax: (613) 526-4688**

Votre sécurité personnelle est-elle en danger?



## Le centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa

Statut d'accès prioritaire local - ménages avec besoin urgent de sécurité personnelle

Si vous n'êtes pas en sécurité là où vous vivez en ce moment, vous pourriez obtenir le **statut d'accès prioritaire local** sur la liste d'attente pour un logement social.

Le **statut d'accès prioritaire local** signifie que, peu importe le moment de votre inscription, vous aurez un niveau de priorité élevé pour l'attribution d'un loyer indexé sur le revenu.

## Qu'entend-on par statut d'accès prioritaire local - ménages avec besoin urgent de sécurité personnelle?

Vous pouvez être éligible si vous êtes :

- Un ménage qui ne répondent pas aux exigences pour être désignés comme ménages prioritaires, mais dont un membre fait l'objet de mauvais traitements par un membre de la famille ou un ancien partenaire ; ou
- Un ménage dont un membre est victime de menaces extraordinaires ou de menaces constantes de la part d'une personne autre qu'un membre de la famille et un nouveau logement lui permettrait d'accroître sa sécurité personnelle.

## Que devez-vous faire?

Pour obtenir le statut d'accès prioritaire local en tant que ménage avec besoin urgent de sécurité personnelle :

- Indiquer au Centre d'enregistrement une adresse et un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre
- Tenir votre dossier à jour en signalant tout changement de votre situation au Centre d'enregistrement.
- Fournir au Centre d'enregistrement une lettre d'appui d'un professionnel attestant la situation de mauvais traitements, menaces extraordinaires continues et la confirmation qu'un nouveau logement lui permettrait d'accroître sa sécurité personnelle. Il peut s'agir de lettres rédigées par :
  - un médecin
  - un avocat
  - un agent de la paix
  - un membre du clergé
  - un conseiller en orientation
  - une personne occupant un poste de direction ou d'administration auprès d'un fournisseur de logements
  - un travailleur de la santé en milieu communautaire
  - un travailleur social
  - un travailleur des services sociaux
  - un intervenant auprès des victimes
  - un travailleur d'établissement
  - un travailleur de refuge

Si les documents n'offrent pas assez d'information, le personnel du Centre d'enregistrement communiquera avec vous ou avec l'auteur de la lettre pour obtenir plus d'information. Nous vous demanderons de passer une entrevue avec un membre du personnel du Centre d'enregistrement.

## Que se passe-t-il si vous devez de l'argent à une organisation de logement social?

Si vous devez de l'argent à un fournisseur de logements sociaux, vous devez prendre des arrangements de paiement et en respecter les modalités.

## Que devez-vous savoir d'autre?

Si vous obtenez le statut d'accès prioritaire local en tant que un membre du ménage avec un besoin d'une urgence de sécurité personnelle, vous devrez sélectionner 30% de toutes les possibilités disponibles pour loyer indexé sur le revenu de la ville d'Ottawa qui conviennent à la taille de votre famille pendant la première année de votre attente. Après la première année, le nombre de possibilités augmente jusqu'à 50%.

Si vous avez un statut d'accès prioritaire local, vous devez accepter la première offre de logement. Si vous n'acceptez pas la première offre, vous perdrez votre priorité. Vous pouvez toujours rester sur la liste d'attente chronologique jusqu'à ce que vous refusiez un total de trois offres. Si vous refusez trois offres, votre demande sera annulée. Vous pouvez refaire une nouvelle demande mais votre nom sera inscrit au bas de la liste d'attente.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez communiquer avec le personnel du Centre d'enregistrement :

**2197, promenade Riverside, 5e étage  
Ottawa (Ontario) K1H 1A9**

**téléphone : (613) 526-2088  
télécopieur : (613) 526-4688**